

AE SECURICASH

Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux SA dans les produits Allianz Excellence, Allianz Excellence Plan, Allianz Exclusive, Allianz Expertise, Allianz Privilège et Allianz Retirement. Vos versements sont convertis en unités du fonds et sont affectés au contrat.

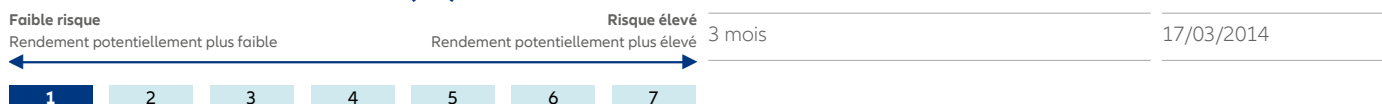
Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be > Documents > Documents d'informations clés.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français **Allianz Securicash SRI**.

La politique d'investissement du FCP vise à offrir une performance proche de l'indice EONIA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion financière et le FCP verrait sa valeur baisser de manière structurelle.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE (ISR)



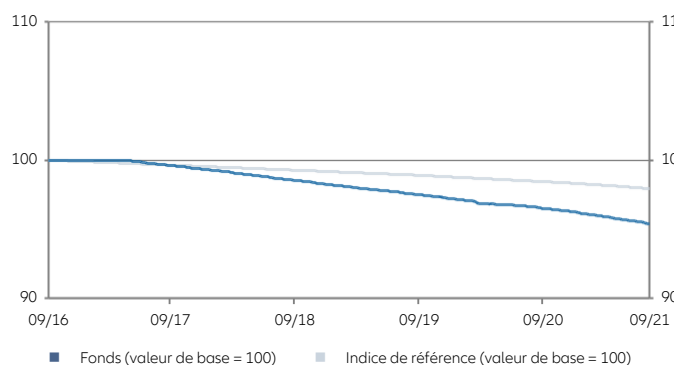
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Le FCP investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes. Le FCP présente un niveau de risque faible dû à ses investissements composés, en majorité, d'instruments du marché monétaire de l'Union Européenne, libellés en euros, de durée de vie inférieure à 3 mois et de haute qualité.

PERFORMANCE¹

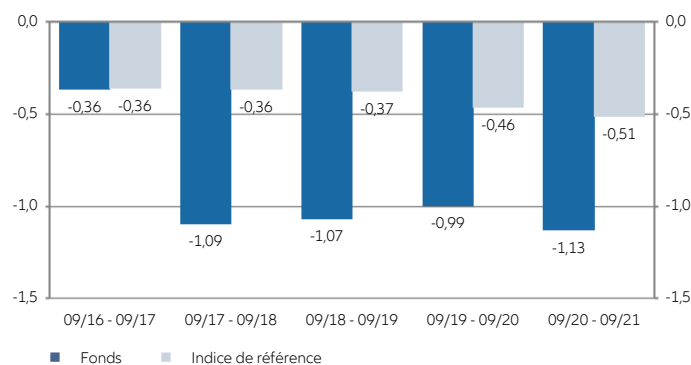
30/09/2021	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2016	2017	2018	2019	2020	VNI*
Fonds	-0,88%	-0,08%	-0,30%	-0,59%	-1,13%	-3,15%	-1,06%	-4,56%	-0,93%	-0,04%	-0,65%	-1,10%	-1,03%	-1,00%	23,64 €
Indice de référence	-0,39%	-0,05%	-0,15%	-0,27%	-0,51%	-1,34%	-0,45%	-2,05%	-0,41%	-0,32%	-0,36%	-0,37%	-0,40%	-0,47%	

*valeur nette d'inventaire par unité

EVOLUTION VNI SUR 5 ANS¹



PERFORMANCE ANNUELLE (%)¹



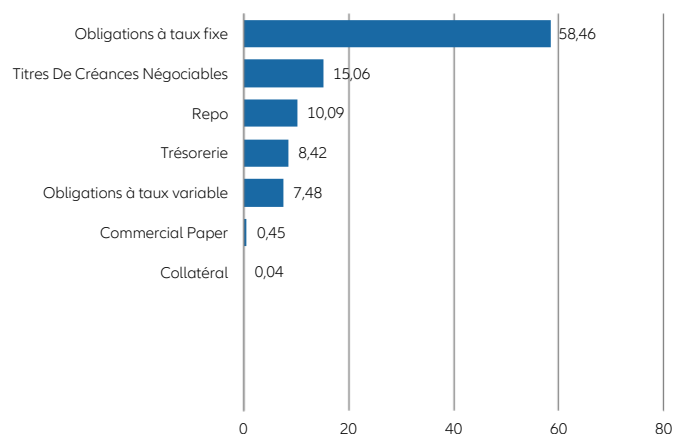
INDICATEURS DE RISQUE/RETURN*

	3 ans	5 ans
Active Return (%)	-0,61	-0,52
Alpha (%)	-0,07	-0,01
Bêta	0,43	2,03
Coefficient de corrélation	0,07	0,30
Ratio d'information	-5,40	-3,92
Ratio de Sharpe	-5,63	-3,99
Ratio de Treynor	-0,01	0,00
Tracking error (%)	0,11	0,13
Volatilité (%)	0,11	0,14

* Ces indicateurs et autres termes financiers sont expliqués dans notre glossaire. Les notes de bas de page sont reprises à la troisième page de chaque fiche de fonds.

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE DU FONDS INTERNE

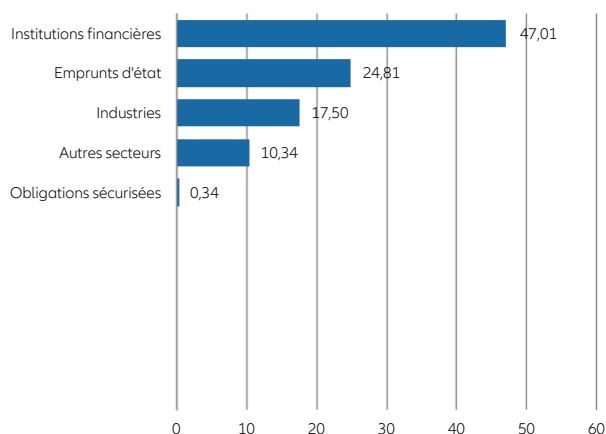
Répartition par type d'instrument (%)



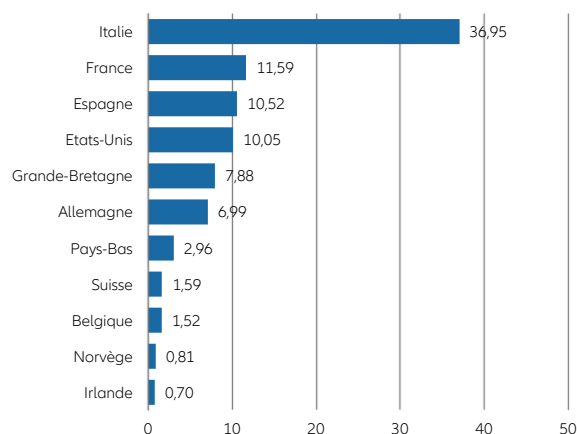
Principaux titres (en % de la VM et hors liquidités & Repo)

Italy, Republic of (Ter.)	0,25
Intesa Sanpaolo SpA	0,07
Banca Bilbao Vizcaya Argentaria SA	0,05
Societe Generale SA	0,04
Citigroup Inc	0,04
BMW Finance NV	0,04
Santander Consumer Finance SA	0,04
NatWest Markets Plc	0,04
Goldman Sachs Group Inc, The	0,03
FCA Bank SpA, Ireland	0,03
Total	0,63

Répartition sectorielle (%)



Répartition géographique (%)



ATOUTS

- + Un placement court terme peu risqué qui présente historiquement une faible volatilité et un univers d'investissement de notation minimum A-2 de la Communauté européenne.
- + La sélection de titres du marché monétaire en euros repose sur la prise en compte de critères financiers et de critères d'investissements socialement responsables.
- + La stratégie de gestion a pour but de limiter l'exposition du FCP au risque de taux et au risque de crédit.

RISQUES

- Risque de crédit : si l'émetteur fait défaut, le coupon et/ou le nominal des actifs risque de ne pas être intégralement payé, leur valeur baissant, celle du FCP s'en trouve diminuée.
- Risque sectoriel de taux : l'univers de taux étant très large, certains segments sont plus volatils que d'autres.
- En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et celui-ci verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

INFORMATIONS CLÉS DU FONDS SOUS-JACENT

Indice de référence	EONIA
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Date de création	09/06/2003

**GESTIONNAIRE DE FONDS**

Vincent Tarantino
(depuis le 10/06/2003)

COMMENTAIRE DU GESTIONNAIRE

Les obligations de la zone euro se sont repliées en septembre. Le rendement du Bund allemand à 10 ans est repassé au-dessus de -0,2%, son plus haut niveau depuis début juillet, à la suite d'une série de déclarations des banques centrales augurant d'un durcissement de leur politique monétaire. En outre, les élections fédérales allemandes devraient selon toute vraisemblance aboutir à la formation d'une coalition orientée à gauche, ce qui pourrait marquer le début d'une ère de plus grande largesse budgétaire outre-Rhin, en contradiction avec l'attention qu'a portée Angela Merkel à réduire la dette pendant les 16 années qu'elle a passées au pouvoir. La Banque centrale européenne (BCE) a décidé de réduire le rythme de son programme d'achat d'obligations, sa présidente, Christine Lagarde, ayant toutefois insisté sur le fait qu'il s'agit d'une réduction et non pas d'un arrêt. Malgré l'accélération de l'inflation, qui a atteint 3,0% en août, son plus haut niveau depuis une décennie, la BCE ne semble pas envisager de relèvement des taux d'intérêt.

REMARQUES IMPORTANTES

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be > Liens directs > Valeurs d'inventaire des fonds d'investissements (branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat au service Gestion des plaintes d'Allianz Benelux : Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.77.36, fax 02/214.61.71, plaintes@allianz.be, www.allianz.be. Si vous n'êtes pas satisfait suite à la réponse de notre service Gestion des plaintes, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances : Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547.58.71, fax 02/547.59.75, info@ombudsman.as, www.ombudsman.as. Allianz Benelux, en sa qualité d'assureur, est tenue de participer à une procédure de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. Le Service de l'Ombudsman des Assurances est une entité qualifiée pour rechercher une solution à un litige extrajudiciaire de consommation.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le FCP dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Allianz Global Investors GmbH, France Branch, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. GmbH aux capitaux propres de 49.900.700 €. HRB (registre de commerce) 9340 - Frankfurt am Main. 3, boulevard des Italiens – F-75113 Paris Cedex 02, France – Tél. : +33 1 73 05 73 05. www.allianzgi.com

